



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élections législatives

Question écrite n° 3013

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement sur le nombre des recours déposés lors des élections législatives, depuis 1958, sous les treize législatures. En effet, il semblerait que depuis quelques années, le nombre de ces recours soit en constante augmentation, allant même jusqu'à donner lieu à des dépôts de recours groupés, préparés par des partis politiques, non sur les conditions ou le déroulement du scrutin en cause, mais pour des raisons plus politiques que juridiques, et pour des motivations plus nationales que locales. Il conviendrait donc de mieux connaître ce phénomène qui peut passer pour une certaine dérive procédurière et politicienne, par un tableau portant recensement du nombre des recours déposés pour des élections législatives sous la Ve République de 1958 à 2007 auprès du Conseil constitutionnel. Il lui demande donc de bien vouloir lui communiquer ce document.

Texte de la réponse

S'agissant des élections législatives de 2007, le Conseil constitutionnel a été saisi de 592 requêtes. Mais par deux décisions des 28 juin et 12 juillet 2007, il en a rejeté respectivement 339 et 122 identiquement fondées sur le constat des inégalités démographiques entre circonscriptions législatives. L'ampleur du contentieux paraît mieux reflétée par le nombre des décisions rendues au fil des législatures en matière électorale classique, c'est-à-dire à l'exclusion de celles qui résultent d'une saisine de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques.

Nombre de décisions rendues par le Conseil constitutionnel par législature.

LÉGISLATURES	DÉCISIONS
1958	120
1962	80
1967	141
1968	51
1973	53
1978	60
1981	58
1986	29

1988	88
1993	178
1997	155
2002	106
2007	110
Source : Conseil constitutionnel.	

Il n'apparaît donc pas d'accroissement quantitatif constant du contentieux électoral, s'agissant du moins des élections législatives. Trois périodes successives peuvent même être distinguées : 1°) la première décennie qui suit la fondation de la Ve République donne lieu à un très grand nombre de décisions ; 2°) une période suivante d'environ vingt ans pendant laquelle les requérants se manifestent nettement moins, étant précisé qu'en 1986, les élections ont eu lieu au scrutin départemental proportionnel et que celles de 1988 ont concerné un plus grand nombre de circonscriptions du fait d'un redécoupage antérieur ; 3°) l'introduction des lois relatives au plafonnement et au financement des campagnes électorales a donné lieu à une augmentation très marquée des décisions en 1993, en sensible diminution depuis, tout en restant à un niveau relativement élevé. Au total, le contentieux classique des élections législatives de 2007, qui s'est achevé en janvier 2008, a donné lieu à 110 décisions du Conseil constitutionnel, ce qui confirme l'analyse qui précède.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3013

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : Relations avec le Parlement

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 août 2007, page 5235

Réponse publiée le : 18 mars 2008, page 2375